

A l'Orée des Forêts en Vallée de l'Agly

L'Association du Pays de la Vallée de l'Agly poursuit ses animations
A l'Orée des Forêts en Vallée de l'Agly 2022.

Après un mois de mars pluvieux, allons vers un mois d'avril heureux !

En famille ou entre amis à travers les forêts, garrigues, ripisylves qui dessinent la Vallée de l'Agly, partez à la découverte, plus ou moins sportive, de 2 activités ce mois d'avril :

• **Samedi 2 avril à 10h à Montner**, explorez la forêt comestible de l'association Le Jardin des Herbes Folles, votre guide pour cette matinée. Cet écosystème fragile se construit petit à petit, allant des petits espaces potagers façonnés par l'Homme jusqu'aux vergers ombragés.

• **Dimanche 3 avril à 9h à Caudiès-de-Fenouillèdes**, mettez les mains sur le guidon et partez en immersion au cœur du massif des Corbières-Fenouillèdes. Débutant.e.s ou avisé.e.s, vous êtes bienvenu.e.s ! L'escapade en randonnée VTT, encadrée par le Comité départemental de la Fédération Française de Cyclo Tourisme, dévoile une large palette de paysages : en route le long des vignes, au cœur de la garrigue ou à travers la pinède. **RDV au domaine Castel-Fizel** pour emprunter le sentier : 17,5km de parcours et 370m de dénivelé.

Un repas est organisé après la randonnée par la Fédération et le Club VTT (sur inscription jusqu'au 23 mars). Si vous souhaitez y participer, 15€ vous seront alors demandés (à régler sur place). Possibilité d'emporter son propre repas sans contrepartie financière.

Animations gratuites sur inscription dans la limite des places disponibles : 04 68 53 39 48.



© Photo : Association Le Jardin des Herbes Folles

Animations reportées ou annulées ? Quelles mesures sanitaires respecter ? Observez l'actualité des animations sur www.valleedelagly.fr ou sur la page Facebook de l'Association du Pays de la Vallée de l'Agly.

Ce programme s'inscrit dans le programme de la Charte Forestière de Territoire du Pays de la Vallée de l'Agly et est financé par le Fonds Européen FEADER et La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.



© Photo : MaBraS (Pixabay)